

# BULLETIN RÉSIDENTS-FAMILLES



Établissements de santé

## Dans ce numéro

- 1 Mot de la direction
- 1 Rappel – Carte repas
- 1 Objets à proscrire
- 2 Opioïde / narcotiques
- 2 Déclaration de toutes les situations
- 2 SST - Déclaration de situations dangereuses

### **RAPPEL** **Carte repas au** **CHSLD St-Georges**

Nous invitons tous les résidents, familles et visiteurs qui détiennent une carte repas à se rendre à la réception du CHSLD St-Georges afin de vérifier s'ils ont besoin de **compléter une fiche d'information** et à prendre connaissance de l'entente régissant l'utilisation des cartes repas.

Cette fiche d'information nous permet de communiquer avec le détenteur lorsqu'une carte est retrouvée et apporte une sécurité supplémentaire permettant de confirmer l'identité d'un détenteur de carte lors de transaction de remboursement de solde.

Nous vous rappelons que, par mesure préventive, **depuis le 1<sup>er</sup> février 2023**, les cartes repas ne contenant pas les informations suffisantes pour communiquer avec leur détenteur **sont suspendues**. Elles seront réactivées uniquement à la réception de la fiche d'identification contenant les informations nécessaires.

Nous remercions de votre collaboration.



Direction des services  
administratifs

## MOT DE LA DIRECTION

### VISITE ANNUELLE

#### Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Nous sommes très heureux de vous partager une belle vague de **FIERTÉ** sur la **route de l'Excellence** et par notre **gestion humaine des ressources!**

En effet, le 14 février dernier a eu lieu la visite des auditeurs du Bureau de Normalisation du Québec (BNQ) pour vérifier notre niveau de conformité au programme **« Entreprise en santé »**.

Une telle visite doit se tenir chaque année, bien que le Groupe Roy Santé soit accrédité depuis 2016. Cet audit avait pour but d'évaluer notre niveau de conformité de la norme **« Entreprise en Santé Élite »**.

Deux auditeurs ont mené des entrevues téléphoniques auprès d'environ vingt (20) personnes et ont revu les preuves documentaires en lien avec les activités réalisées.

L'auditeur a livré un rapport dans lequel plusieurs points positifs ont été relevés, dont le maintien de la motivation des membres du comité à faire évaluer la démarche santé mieux-être, la diversité du comité représenté par plusieurs catégories d'emploi, un haut taux de satisfaction du personnel quant à la contribution du comité en matière de santé et de mieux-être au travail et quant à la formation, l'entraînement et la supervision pour accomplir leur travail de façon sécuritaire.

Étant pleinement engagés dans cette démarche de certification, nous avons relevé un grand défi en maintenant notre certification

### **« Entreprise en santé Élite »**.



**Nous remercions chaleureusement le Comité paritaire santé et sécurité au travail et mieux-être (CPSSTME) ainsi que tout le personnel de contribuer à faire de notre milieu de travail, un milieu qui se démarque par la santé et le mieux-être.**

En tant qu'organisation, nous croyons qu'en appliquant et maintenant de hauts standards de qualité de vie pour notre personnel et en assurant un milieu de travail sain, sécuritaire et qui prône de saines habitudes de vie, nous contribuons assurément à la qualité de vie du milieu de vie et à la sécurité et la qualité des soins et services aux résidents.

Marie-France Goyette et  
L'équipe de direction

### **MESURES DE SÉCURITÉ – OBJETS À PROSCRIRE (alarme incendie)**

**Saviez-vous que :** Les détecteurs de fumée en milieu institutionnel sont très sensibles et ne détectent pas seulement de la fumée ou de feu?

*En effet, plusieurs produits peuvent déclencher une fausse alerte, tels que les parfums en aérosol, les produits pour les cheveux, la poussière ou tout type de chandelles. Le déclenchement des systèmes de protection incendie comporte plusieurs risques.*

En plus de nuire à la quiétude du milieu, le déclenchement du système débarre toutes les sorties de secours ce qui augmente les risques de fugues et d'incident dans les escaliers. C'est la raison pour laquelle tous les produits en aérosol sont interdits dans les milieux de vie.

Maxime Paradis  
Chef des installations matérielles

## OPIOÏDE / NARCOTIQUES

**Narcotiques = opioïde = opiacés = Médicaments dérivés de l'opium ou synthétiques**

Ils ont un effet analgésique en calmant ou en éliminant la douleur aiguë ou chronique et peuvent avoir un effet euphorisant.

De plus, ils sont potentiellement dangereux, car ils peuvent notamment réduire la fréquence de la respiration en raison de leur effet sur le SNC (système nerveux central).

Exemples de narcotiques fréquemment prescrits par les médecins généralistes :

- *Fentanyl*
- *Codéine*
- *Hydromorphone (Dilaudid)*
- *Morphine*
- *Oxycodone*

Les narcotiques font partie de la liste des médicaments contrôlés visés par la loi de 2010 sur la *Sécurité et la sensibilisation en matière de stupéfiants*.

Au Groupe Roy Santé, il existe un programme de référence pour la gestion de la médication incluant la gestion des narcotiques soit :

- Prescription,
- Transport via la pharmacie,
- Entreposage sur les unités dans une armoire verrouillée,
- Commandes de re-service,
- Administration aux résidents,
- Suivi à assurer post-administration,
- Décompte obligatoire à la fin/début de chaque quart de travail,
- Gestion des narcotiques périmés, contaminés ou avec un contenant non intact.

### **Saviez-vous que :**

L'infirmière et l'infirmière auxiliaire doivent s'assurer de faire une évaluation complète avant l'administration d'un nouvel opiacé ou s'il y a une augmentation de la dose soit par :

- ✓ Une évaluation de la douleur via le PQRSTU :
  - Provoquer/Pallier
  - Quantité/Qualité
  - Région/Irradiation
  - Signe et symptômes
  - Temps/Durée
  - Understanding (signification pour le résident)
- ✓ Une évaluation infirmière est effectuée pour déterminer le type de surveillance minimalement requise pour la surveillance du résident suite à l'administration de l'opiacé.

**Saviez-vous que** les PAB aussi jouent un rôle crucial au niveau de l'observation des problèmes respiratoires, d'une somnolence profonde anormale ou d'une détérioration de l'état général chez nos résidents suite à l'administration d'un opiacé ? Ils avisent immédiatement l'infirmière auxiliaire ou l'infirmière responsable d'étages.

*Manon Lévesque,  
Directrice des soins infirmiers par intérim*

## DÉCLARATION DE TOUTES LES SITUATIONS

Il est important de déclarer tous les événements et situations à risques.

L'objectif des déclarations est d'améliorer la qualité des soins et des services ainsi que la sécurité des employés et des résidents.

Plusieurs modalités sont disponibles pour effectuer des déclarations :

- ✓ Formulaire de déclaration des situations à risques ;
- ✓ Formulaire de déclaration des accidents de travail ;
- ✓ Formulaire de déclaration des situations de violence, harcèlement ou agressivité ;
- ✓ Fiche Kaizen - tableaux d'amélioration continue ;
- ✓ Formulaire de déclaration AH-223 d'accidents et d'incidents.

Toutes les situations doivent être déclarées, incluant les vols ou disparitions d'objets, les erreurs interceptées au niveau de l'alimentation, le non-respect des plans de travail, etc. Les déclarations nous aident à améliorer la qualité.

*Jonathan Robillard,  
Responsable Prévention des infections,  
Gestion des risques*

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DÉCLARATION DE SITUATIONS DANGEREUSES

À quoi sert ce formulaire ?

- À responsabiliser et participer à l'identification des risques avant qu'un accident ne survienne ;
- À identifier, évaluer et corriger une situation de travail dangereuse.

Étapes à suivre :

- Le déclarant doit sans délai remettre le formulaire complété à son supérieur immédiat et collaborer à la recherche de solution ;
- Le supérieur doit émettre des suggestions et transmettre le formulaire au CPSST ;
- Le responsable SST doit émettre des recommandations (avec ou sans le comité) et les transmettre au déclarant ;
- Le supérieur est responsable d'implanter les mesures correctives.

Les déclarations sont toutes revues en CPSST et certaines sont intégrées dans le plan d'action en prévention. La prévention, c'est l'affaire de tous.

*Comité Santé et Sécurité au Travail et  
Mieux-Être (CPSSTME)*